

**ASSEMBLÉE NATIONALE**25 mars 2006

---

TRANSPARENCE ET SÉCURITÉ EN MATIÈRE NUCLÉAIRE - (n° 2943)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 153

présenté par  
M. Daniel Paul  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 13**

Dans la première phrase de l'alinéa 13 de cet article, substituer au nombre :

« dix »

le nombre :

« cinq »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les auteurs de cet amendement souhaitent raccourcir la périodicité des examens de sûreté.